

Pour les enfants d'usine

## POURQUOI L'INSPECTEUR DU TRAVAIL FUT LAPIDÉ À LAIGNELET

*Où des enfants de neuf ans déclarent qu'ils en ont trente et qu'ils sont pères de famille. — L'inspecteur, voilà l'ennemi. — Le scandale du 5 septembre [1912] et les conséquences qu'il entraîne.*

Il nous reste à expliquer ce que fut exactement la manifestation scandaleuse dirigée le 5 septembre dernier à la verrerie de Laignelet, contre l'inspecteur du travail, manifestation dont les organes capitalistes ont fait un argument contre nos timides « lois ouvrières ».

Depuis longtemps, la verrerie avait attiré l'attention des inspecteurs. Dès 1899 des condamnations étaient prononcées par le tribunal de Fougères pour emploi d'enfants en sous-âge. Mais les pénalités édictées contre ce crime qu'est l'exploitation de jeunes enfants dans les accablants travaux de la verrerie, sont si bénignes que les maîtres verriers n'hésitent pas à récidiver. D'année en année des condamnations furent renouvelées pour punir les mêmes délits. En 1905 et 1906, le parquet dut intervenir pour faire cesser les brutalités commises sur de malheureux gamins.

Le 4 novembre 1910, M. l'inspecteur divisionnaire Gillet constate la présence dans le hall de garçonnets de 9 ou 10 ans et parvient à en saisir quelques-uns. À ses questions les malheureux répondent : « J'ai trente ans, je suis père de famille. »

Quelques ouvriers se livrent à une manifestation hostile. L'inspecteur divisionnaire somme le patron de la faire cesser : elle prend fin instantanément.

### Les premières escarmouches

L'inspecteur départemental de Laval, M. Pierre Saubestre, sans se laisser émouvoir par la résistance qu'il rencontre, s'applique à faire observer dans cette usine la loi sur l'hygiène et la sécurité du travail industriel. Il met en demeure le maître verrier d'installer des lavabos, des vestiaires, des ventilateurs. Il le somme de renoncer à l'emploi d'enfants en sous-âge. Il proteste contre le rétablissement à peine dissimulé de l'économat. Il exige la déclaration des accidents du travail : en cette extraordinaire usine, les déclarations d'accidents ne sont pas faites. En 1908, on en déclara un parce qu'il était mortel.

Les mises en demeure de l'inspecteur restent sans effet. Alors il dresse procès-verbal. C'est la guerre. À son approche les enfants fuient, les portes de la verrerie ne s'ouvrent qu'après plusieurs sommations, lorsqu'on a dissimulé les petites victimes ; les ouvriers répondent insolamment à ses questions ; des ricanements de menace s'élèvent sur le passage du gêneur. Le maître verrier l'avertit charitablement de ne pas s'aventurer seul parmi les ouvriers, « un accident étant si vite arrivé ».

L'inspecteur Saubestre ne se décourage pas. Le 18 mai 1911, il parvient à saisir un gamin de 11 ans, Coquemont. Le 31 mai, il établit la présence d'un petit de 9 ans, Auguste Bryon. Le 6 juin, un cycliste le dépasse sur la route, lutte de vitesse avec lui et donne l'alarme : quand le fonctionnaire se présente à la verrerie, les places sont désertes ; les enfants ont disparu.

Le 6 mars de cette année, l'inspecteur trouve porte close à l'usine. Il contourne les bâtiments, découvre une porte barricadée, franchit la barricade et pénètre dans le hall. Sauve-qui-peut général ; les gamins disparaissent, l'inspecteur en saisit un cependant qui déclare avoir oublié son nom, mais être âgé de trente ans au moins. Le maître verrier, furieux, insulte l'intrus et le menace.

Le 9 juillet, l'infatigable inspecteur revient. Aucune des promesses qui lui ont été faites n'a été tenue. Des gamins s'enfuient quand il paraît ; les lavabos, les vestiaires, sont restés à l'état de projets ; la paie a lieu tous les mois. Il dresse contravention.

## L'affaire du 5 septembre

Alors la guerre s'aggrave. Après chacune des visites de M. Saubestre, des ouvriers sont renvoyés : « L'inspecteur ne veut pas que j'emploie des enfants. Sans enfants, je n'ai pas besoin de vous. » L'économat, brusquement, refuse ses vivres aux ouvriers endettés et privés de salaire : c'est une mise au pain sec générale : « L'inspecteur me défend de vendre à crédit ». La colère gronde ; on l'attise habilement. Des témoins ont déclaré que, le 14 Juillet, jour de la fête du patron philanthrope, on prononça, le verre en main, de graves paroles :

— Quand l'inspecteur viendra, il faudra crier sur lui de toutes vos forces ; on vous dira de vous taire, mais vous continuerez de plus belle.

Le 5 septembre, l'inspecteur se présente. La grille est fermée. Il crie, appelle, insiste : le portier va prévenir le contremaître, puis s'en revient ouvrir. M. Saubestre pénètre dans le hall : on active en les poussant la fuite des enfants. Mais il bondit dans un coin obscur et saisit un bambin auquel il arrache d'immédiats aveux : c'est le petit Louis Gilles, âgé de onze ans. Alors la tempête éclate. Sur un signal, le travail cesse, les verriers mettent canne à bas, la cloche d'alarme retentit et des cris de mort, une rafale de menaces, d'insultes, d'imprécations s'élève, gronde et s'amplifie. L'inspecteur, sans abandonner le petit Louis Gilles, se réfugie dans le bureau patronal. Il tente de demander téléphoniquement des secours à Fougères, mais en vain. La troupe furieuse cerne le bureau, les poings sont tendus, on entend :

— À mort ! Enlevez-le !

Le bureau est envahi par les énergiques. L'attitude courageuse de l'inspecteur leur impose le respect : ils délèguent plusieurs d'entre eux qui déclarent :

— Vous venez trop souvent. Vous nous gênez. Nous voulons travailler avec des enfants, même en sous-âge ; si vous faites établir des lavabos, nous les casserons, des vestiaires nous les détruirons.

À ce moment, sous les fenêtres du bureau, le tapage fait rage, la cloche sonne ; tambours et clairons retentissent sans couvrir les clameurs menaçantes. Le maître verrier paraît pour déclarer à l'inspecteur, devant les délégués, que cinquante ouvriers seront renvoyés dès le lendemain par sa faute et il se retire sur ces mots.

L'inspecteur n'hésite pas à sortir et à s'avancer parmi les verriers hors d'eux-mêmes. Le calme courage dompte toujours les foules : celle-ci s'écarte devant lui, mais elle se précipite sur ses pas, s'arrêtant quand il se retourne, lui lançant des cailloux, l'insultant, le raillant et l'accompagnant jusqu'à l'entrée de Fougères, au bruit discordant des instruments de musique, en un terrible charivari qui fait fuir les promeneurs

## L'inspection en péril

Pendant ce temps, les ouvriers Fauchey, Dieudonné et Moulin, qui n'avaient point participé à la manifestation, sont roués de coups. Le soir, une beuverie générale célèbre la belle victoire remportée sur l'homme qui tentait d'assainir la verrerie et de protéger les petits enfants. Le vin, l'eau-de-vie coulent généreusement et l'on cite un gamin de quatorze ans qui rentre ivre-mort chez sa mère.

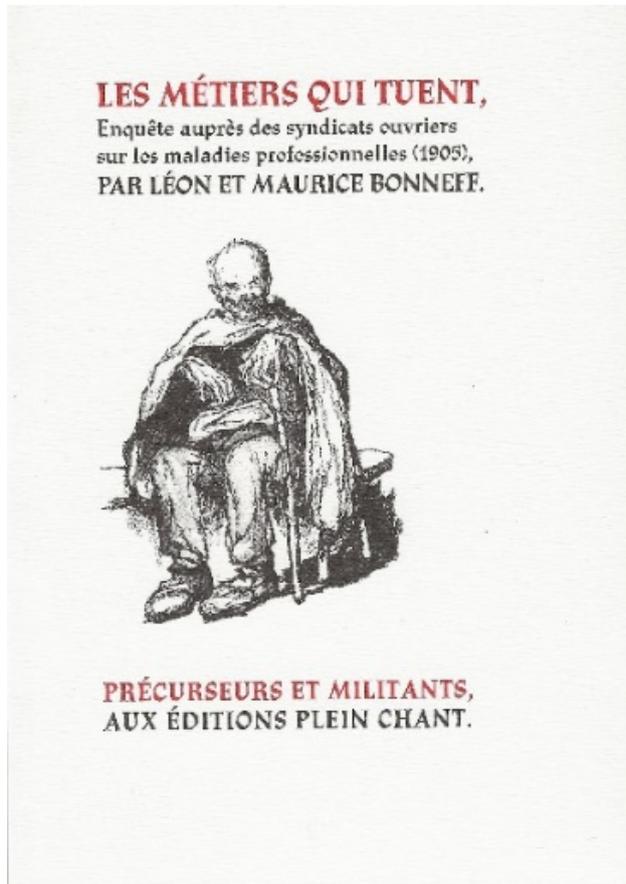
Le parquet de Fougères est saisi de ces faits. Quelle sanction leur donnera-t-il ? La question est grave, car l'institution même de l'inspection du travail est en jeu. Déjà l'attitude du maître verrier de Laignelet encourage la résistance de certains patrons qui ont laissé entendre que l'exemple de Fougères pourrait n'être pas perdu. Si le tribunal n'affirme pas le droit de l'inspecteur à faire appliquer les lois — même quand elles ont pour but de protéger la classe ouvrière ! — c'en est fait de l'inspection du travail.

Nous n'avons ici aucune animosité contre personne et ne nous réjouissons pas des condamnations, mais il nous faut bien signaler les conséquences qu'entraînerait l'impunité de pareil actes, dénaturés par « la grande presse ».

L'inspection du travail est assez désarmée déjà, comme nous le ferons voir quelque jour, pour qu'on n'élève pas de nouveaux obstacles sur sa route difficile !

*L'Humanité*, 4 décembre 1912.

Cet article est le sixième volet d'une enquête « Pour les enfants d'usine » dont la publication a débuté dans *L'Humanité* le 22 novembre 1912.



Texte extrait de  
Léon et Maurice  
Bonneff, *Les Métiers  
qui tuent. Enquête  
auprès des syndicats  
ouvriers sur les  
maladies  
professionnelles*,  
préf. d'Abel  
Craissac, éd. revue  
et augmentée,  
Bassac, Plein Chant,  
2019 (1905). Nous  
remercions les  
éditions Plein Chant  
et leur directeur,  
Edmond Thomas, de  
nous avoir autorisés  
à reproduire ces  
pages. (mars 2020)°

<http://www.pleinchant.fr/>